

AR Prefecture

082-218200137-20260302-26\_004-DE  
Reçu le 03/03/2026  
Publié le 03/03/2026



---

**COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026**

## SOMMAIRE

---

I – PREAMBULE	P 3
II – L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET FINANCIER	P 4
III – CONJONCTURE EN FRANCE	P 6
IV – FINANCES LOCALES : TENDANCES 2025 & PERSPECTIVES 2026	P 7
V – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	P 10
VI – LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA	P 22
VII – LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	P 23

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié substantiellement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes, et parallèlement des établissements publics de coopération intercommunale en matière de DOB stipulant dorénavant :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, ou EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, le maire (ou Président de l'EPCI) présente au Conseil Municipal (ou Conseil Communautaire), dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal (Conseils Communautaires pour les EPCI) dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Le ROB constitue ainsi une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, les départements, les régions et les métropoles.

Il porte sur les choix budgétaires de la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement.

Le Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les budgets suivants :

- le budget principal,
- le budget annexe du cinéma,
- le budget annexe de l'assainissement.

Source : Direction Générale du Trésor

### L'économie mondiale face à un environnement commercial dégradé

- Sous l'effet des mesures commerciales américaines, les perspectives mondiales sont revues en baisse par rapport aux prévisions de printemps : la croissance mondiale atteindrait +3,0 % en 2025 et +2,9 % en 2026, après +3,3 % en 2024.
- Parmi les économies avancées, la croissance ralentirait nettement en 2025 et en 2026 aux États-Unis, la consommation étant pénalisée par les hausses tarifaires et les coupes budgétaires. En zone euro, l'activité serait portée par la reprise de la consommation dans le sillage du recul de l'inflation, et par un investissement soutenu grâce à la diffusion de la baisse des taux, mais elle resterait freinée par les tensions commerciales et par l'appréciation de l'euro. La croissance serait atone en Allemagne en 2025 avant de se redresser en 2026 grâce à la relance budgétaire. Elle progresserait faiblement en Italie, malgré le soutien du PNRR. La croissance resterait nettement plus dynamique en Espagne, portée par la croissance démographique, l'investissement dynamique et le tourisme. Le Royaume-Uni bénéficierait d'une politique budgétaire expansionniste.
- Dans la majorité des grandes économies émergentes, l'activité ralentirait en 2025 et en 2026. En Chine notamment, la croissance serait freinée par l'effet des mesures commerciales et des déséquilibres structurels persistants.
- Le commerce mondial resterait pénalisé par les mesures commerciales américaines, avec une croissance limitée à +2,1 % en 2025 et +2,3 % en 2026, nettement en dessous de sa moyenne historique (2,8 % entre 2015 et 2019). Le rebond attendu en 2025, en raison des anticipations de hausses tarifaires au 1er semestre et de la demande des économies avancées, serait plus faible qu'escompté, freiné par le recul des importations en Chine et en Inde. En 2026, le regain des importations des émergents ne compenserait pas le repli de celles des États-Unis.
- Les aléas autour de ce scénario sont majoritairement à la baisse, l'administration Trump continuant de menacer de nouveaux droits de douane, tandis que les tensions géopolitiques persistent.

#### Demande mondiale en biens adressée à la France



Sources : OCDE, FMI et instituts statistiques nationaux sur le passé, DG Trésor en prévision.

La hausse des prix et l'incertitude freinent la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, tandis que les droits de douane réduisent les exportations et perturbent l'organisation mondiale de la production en forçant une réorganisation des chaînes de valeur. Ces mesures réduiraient l'activité de l'Union européenne de 0,1 pt de PIB en 2025 et de 0,6 pt en 2026. La France, moins dépendante du marché américain que ses voisins européens, serait relativement moins pénalisée, avec une perte limitée à 0,1 pt de PIB en 2025 et 0,4 pt en 2026.

**Tableau 1 : Effets des mesures commerciales sur le PIB (écart en niveau en %)**

Pays	2025	2026
Monde	-0,3	-0,6
États-Unis	-0,7	-0,7
Union européenne	-0,1	-0,6
France	-0,1	-0,4
Allemagne	-0,1	-0,8
Italie	-0,1	-0,6
Espagne	-0,1	-0,3
Royaume-Uni	-0,1	-0,3
Chine	-0,2	-0,8
Canada	-0,4	-1,2
Mexique	-0,4	-1,3

Source : Oxford Economics, Calculs DG Trésor.

### Les perspectives mondiales d'activité et de commerce sont revues à la baisse

L'économie mondiale ralentirait en 2025 (+3,0 % après +3,3 % en 2024) puis en 2026 (+2,9 %). Malgré l'amélioration des perspectives en zone euro, l'activité serait moins dynamique qu'anticipé au printemps (-0,2 pt en 2025 et -0,4 pt en 2026). Cela reflèterait la dégradation des perspectives de croissance dans les pays les plus exposés au durcissement de la politique commerciale américaine, en premier lieu les États-Unis eux-mêmes et les grandes économies émergentes.

L'activité mondiale évoluerait ainsi à un rythme inférieur à celui observé avant la crise pandémique (+3,4 % en moyenne entre 2015 et 2019).

La révision à la baisse des perspectives de croissance concerne tant les économies avancées (+1,4 % en 2025 puis +1,5 % en 2026 contre +2,2 % en moyenne entre 2015 et 2019) que les économies émergentes (+4,0 % en 2025 puis +3,8 % en 2026 contre +4,4 % en moyenne 2015-2019). Ces dernières demeuraient néanmoins le principal moteur de la croissance mondiale.

Pour la France, dont les débouchés dépendent davantage des pays européens que des États-Unis et des pays émergents, la demande adressée progresserait plus rapidement que le commerce mondial en 2025 (+2,5 % contre +2,1 %), puis plus lentement en 2026 (+2,1 % contre +2,3 %). Ces prévisions sont toutefois revues en baisse par rapport au scénario de printemps (-0,1 pt en 2025 et -0,7 pt en 2026).

Tableau 2 Prévisions de croissance mondiale

	Moyenne 2015-2019	2022	2023	2024	2025		2026	
					Prévisions DG Trésor	Révisions par rapport à mars 2025	Prévisions DG Trésor	Révisions par rapport à mars 2025
<b>Croissance mondiale</b>	<b>3,4</b>	<b>3,7</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,4</b>
<b>Économies avancées<sup>a</sup></b>	<b>2,2</b>	<b>3,0</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,2</b>
Zone euro <sup>b</sup>	2,0	3,6	0,7	0,9	1,3	1,4	0,3	0,3
dont Allemagne	1,8	1,9	-0,7	-0,5	0,2	0,9	0,1	0,3
dont Espagne	2,8	6,2	2,7	3,2	2,8	2,0	0,3	0,2
dont Italie	1,0	5,0	0,8	0,5	0,6	0,8	-0,1	-0,3
Royaume-Uni	2,0	4,8	0,4	1,1	1,2	1,2	0,4	0,2
États-Unis	2,6	2,5	2,9	2,8	1,6	1,5	-0,7	-0,7
<b>Économies émergentes</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,6</b>	<b>4,3</b>	<b>4,0</b>	<b>3,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,5</b>
Brésil	-0,5	3,0	3,2	3,4	2,1	1,8	-0,3	-0,4
Chine	6,7	3,1	5,4	5,0	4,7	4,0	0,0	-0,4
Inde <sup>c</sup>	6,7	7,6	9,2	6,5	6,3	6,2	-0,2	-0,3
Turquie	4,1	5,5	5,1	3,2	3,0	3,4	0,4	0,0
<b>Commerce mondial en biens<sup>d</sup></b>	<b>2,8</b>	<b>4,1</b>	<b>-1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>2,3</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,9</b>
<b>Demande mondiale en biens – France</b>	<b>3,3</b>	<b>5,5</b>	<b>-2,3</b>	<b>0,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,7</b>

a. En prévision, les agrégats « économies avancées » et « économies émergentes » sont estimés à partir des prévisions du FMI, corrigées des prévisions de la DG Trésor portant sur les pays du tableau ci-dessus, et corrigées sur le passé des révisions de comptes nationaux.

b. L'agrégat zone euro est construit à partir de comptes trimestriels corrigés des jours ouvrés. En prévision, il est estimé à partir des prévisions de la Commission européenne, corrigées de celles de la DG Trésor pour l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne.

c. La croissance de l'Inde est donnée pour l'année fiscale, qui s'étend de début avril de l'année N à fin mars de l'année N+1.

d. Le commerce mondial est calculé comme la somme des importations et couvre 40 pays représentant 85 % des importations mondiales.

Sources : FMI, Perspectives économiques mondiales intermédiaires de juillet 2025 ; OCDE, Perspectives économiques de juin 2025 ; Commission européenne, prévisions macroéconomiques de printemps 2025 ; calculs et prévisions DG Trésor.

### III – CONJONCTURE EN FRANCE

Source : INSEE

La France évolue à rebours de la timide embellie européenne. Certes, la croissance a bien résisté au printemps (+ 0,3 % après + 0,1 %) et ne décrocherait pas d'ici la fin de l'année (+ 0,3 % à l'été puis + 0,2 % en fin d'année) : le PIB augmenterait ainsi de 0,8 % sur toute l'année 2025 (+ 0,6 % en variation non corrigée des jours ouvrables), mais essentiellement parce que quelques branches maintiennent l'activité à flot (tourisme, marché immobilier, aéronautique, agriculture). Pour le reste, l'investissement redémarre un peu moins vite qu'ailleurs, les industriels perdent un peu plus de parts de marché, et le climat des affaires se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis l'été 2024 sans signe d'amélioration. Surtout, la consommation n'embraye pas, la situation des ménages français apparaissant paradoxale : avec une inflation qui resterait plus faible que dans les autres pays de la zone euro, à + 1,2 % sur un an en décembre, leurs gains de pouvoir d'achat ont été plus importants qu'ailleurs en Europe, mais leurs achats y sont moins dynamiques et le taux d'épargne bat chaque trimestre un nouveau record à la hausse.

Dans les enquêtes de conjoncture, le pessimisme des consommateurs est patent : la confiance des ménages qui se redressait tendanciellement jusqu'à l'été 2024, recule presque continûment depuis. Cet écart entre les perceptions individuelles et les agrégats effectivement mesurés s'observe par exemple sur le marché du travail : les craintes sur le chômage culminent au plus haut depuis dix ans (hors crise sanitaire), alors même que l'emploi résiste et que le chômage n'augmenterait que légèrement d'ici la fin de l'année, à 7,6 %.

Au total, les moteurs de l'économie française en 2025 ne semblent pas pérennes. La demande intérieure ralentirait, en particulier du fait de la consommation des ménages, et la croissance s'expliquerait comptablement par un fort mouvement de reconstitution des stocks, après 2 années où les entreprises les avaient massivement sollicités. La principale bonne nouvelle provient du bâtiment : après 3 années de fort repli, l'activité arrêterait de reculer, et les entreprises du secteur sont nettement plus optimistes sur leurs perspectives d'activité.

Plusieurs aléas entourent cette prévision.

Au niveau international, même si les décisions commerciales des Etats-Unis et les éventuelles ripostes des économies partenaires semblent se stabiliser, l'imprévisibilité de l'administration américaine reste forte. Le marché pétrolier demeure en outre très volatil : malgré un probable excès d'offre, un regain de tensions pourrait balayer les gains de termes de l'échange engrangés par les économies avancées depuis le début de l'année. En France, l'incertitude est de nouveau montée d'un cran avec la chute du gouvernement le 8 septembre, même si les mouvements sur les marchés financiers restent pour le moment en deçà de ceux enregistrés à l'été 2024 au moment de la dissolution de l'assemblée nationale. Si cette incertitude perdurait, elle fragiliserait la faible activité mais, à l'inverse, un rétablissement rapide de la confiance pourrait débloquer enfin les comportements d'achat.

## IV – FINANCES LOCALES – TENDANCES 2025 PERSPECTIVES 2026

Source : LBP – Finances locales - Note de conjoncture Sept 2025

### Finances locales en 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>277,5</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>283,7</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>+ 6,4</b>	<b>79,7</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>80,6</b>
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	- Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	- Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 3,7</b>	<b>235,6</b>	<b>+ 2,5</b>	<b>241,4</b>	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)</b>	<b>-</b>	<b>- 3,0</b>	<b>-</b>	<b>- 1,9</b>
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>+ 3,8</b>	<b>212,7</b>	<b>+ 4,0</b>	<b>221,2</b>
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6					
Autres	- 8,9	6,0	- 0,3	6,0					
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5					
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>- 3,4</b>	<b>41,9</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>42,3</b>					
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>- 7,1</b>	<b>22,9</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>23,0</b>					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés

\* hors opérations financières

p : prévisions

(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements, régions, collectivités à statut particulier

#### On note des ressources faiblement dynamiques avec :

- En 2025 des recettes de fonctionnement qui ralentissent pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive (+ 2,2 % contre + 2,6 % en 2024),
- Des recettes fiscales progressant plus fortement qu'en 2024 (2,4 % contre 1,9 %),
- Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'Etat resteraient quasi stables,
- Les participations reçues en provenance de l'Etat, de l'Europe ou d'autres organismes publics ralentiraient nettement (+ 1,7 % contre + 7,0 %) sous l'effet de l'extinction de certains mécanismes comme les filets de sécurité ou la baisse des fonds européens,
- Les produits des services poursuivraient leur hausse avec une croissance similaire à 2024 (+ 5,3 %).

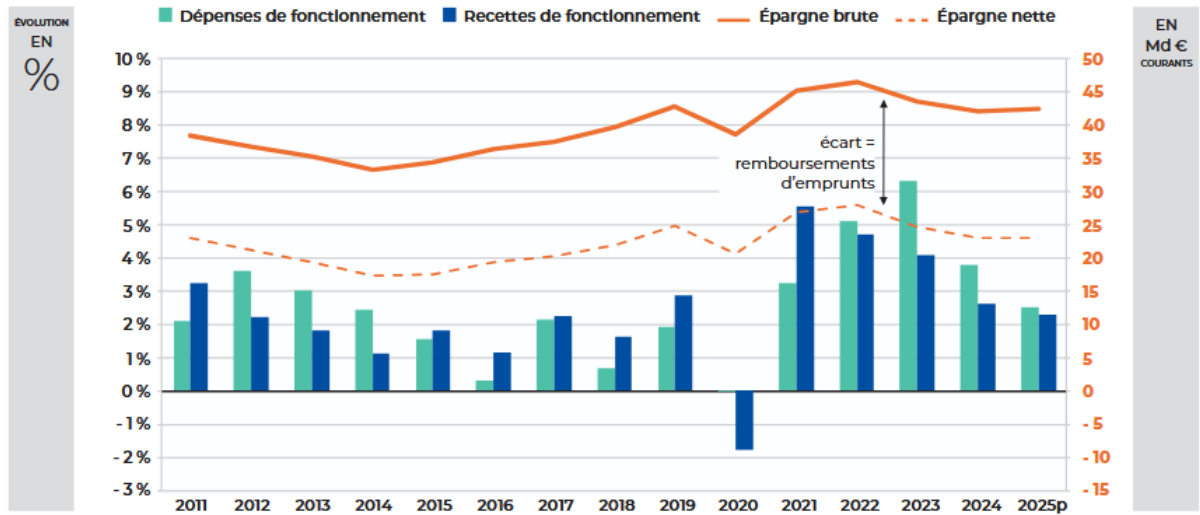
#### Un effet de ciseau resserré au niveau des dépenses :

- Les charges à caractère général qui avaient progressé de 5,7 % en 2024 décélèrent avec une croissance limitée à 1,7 % en 2025,
- Les frais de personnel progresseraient de 3,3 %, soit un rythme en deçà de celui de 2024 (+ 4,2 %),
- Les dépenses d'intervention qui retracent les différentes actions des collectivités locales envers leurs territoires et leurs administrés augmenteraient de 2,5 % surtout soutenue par les dépenses d'action sociale,
- Enfin, les intérêts de la dette après 2 années de très nette progression verraient leur croissance limitée à 1,5 % en lien avec une décélération des taux d'intérêt.

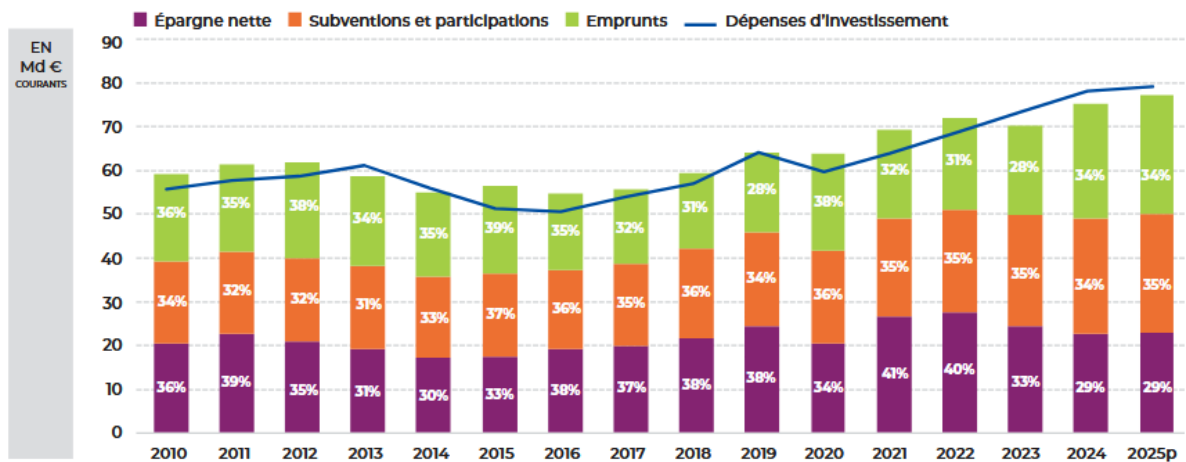
**Epargne et investissements - des évolutions hétérogènes :**

Après un effet de ciseaux marqué en 2024 (1,1 point d'écart), le différentiel de croissance entre les dépenses et les recettes courantes devrait nettement se réduire. L'impact sur l'épargne brute des collectivités locales sera donc limité à + 0,9 %.

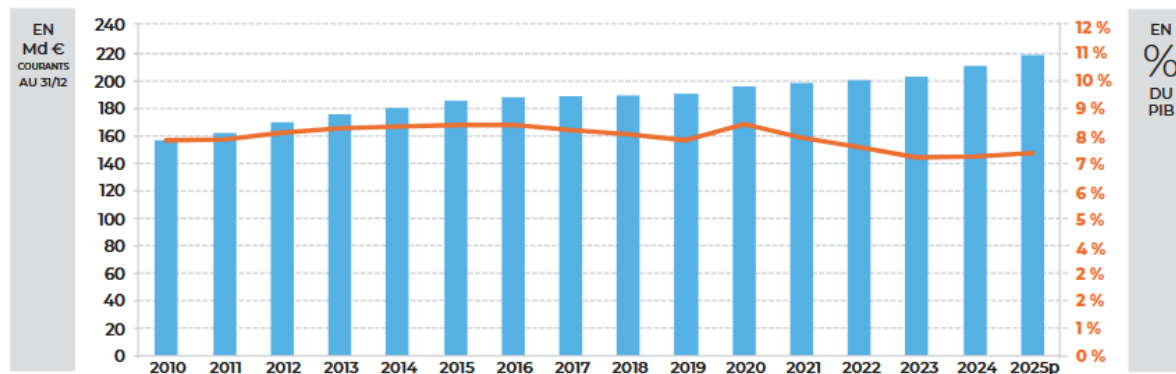
**Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales** © La Banque Postale



**Financement des investissements locaux** © La Banque Postale

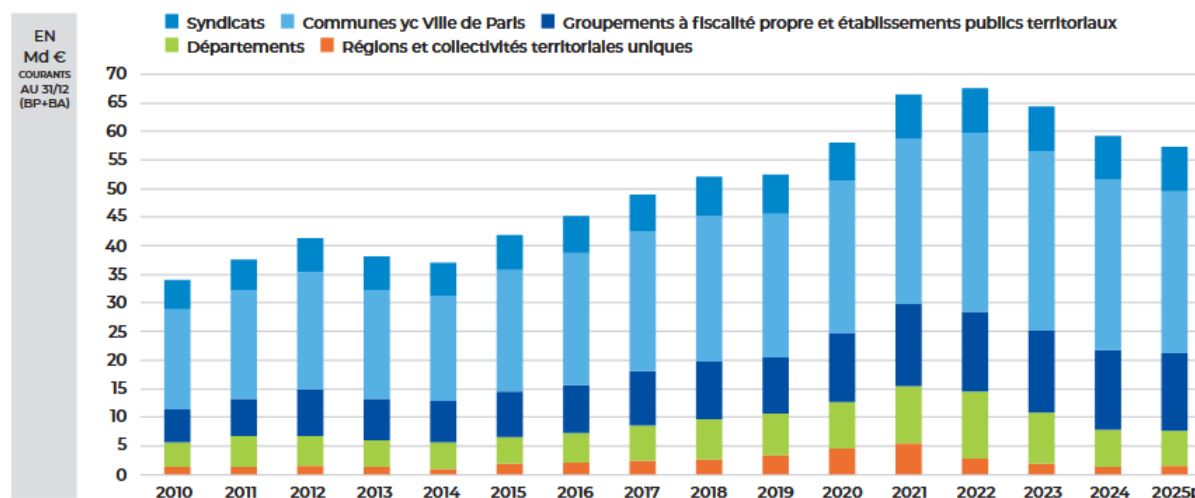


Source : Balances comptables DGFiP (budgets principaux et annexes), prévisions La Banque Postale.



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

### Évolution de la trésorerie des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

## Perspectives 2026 – Un début de mandat communal atypique dans un contexte plus que jamais incertain

L'année 2026 aurait pu être une année s'inscrivant dans un cycle électoral classique : des investissements en berne en attendant la définition des nouveaux programmes par les équipes municipales et intercommunales nouvellement élues ; Mais la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, les difficultés budgétaires des financeurs départementaux et régionaux et la forte incertitude politique rebattent les cartes.

Les premiers arbitrages budgétaires présentés en juillet 2025 donnent un effort attendu de la part des collectivités territoriales de 5,3 milliards d'euros en 2026 soit 13% de l'effort global.

La question de l'évolution des dotations est également posée :

- L'application progressive des nouvelles règles de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes et ensemble intercommunaux induit des modifications sensibles dans l'appréciation des territoires et, partant, dans la cible des outils de péréquation,
- De façon globale et peut-être paradoxale au regard des exigences environnementales, la croissance des dotations d'investissement et du Fonds Vert est également en suspens,
- Mais surtout, parmi les mesures d'économies évoquées, figurent d'une part un gel de la DGF (ce qui, pour continuer d'alimenter les dispositifs de péréquation, se traduirait par une nouvelle diminution de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI).

Les montants 2025 ne correspondent pas au CA 2025, il s'agit de montants approchés. Les montants 2026 et 2027 sont des montants prévisionnels.

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour les exercices 2026 suivants.

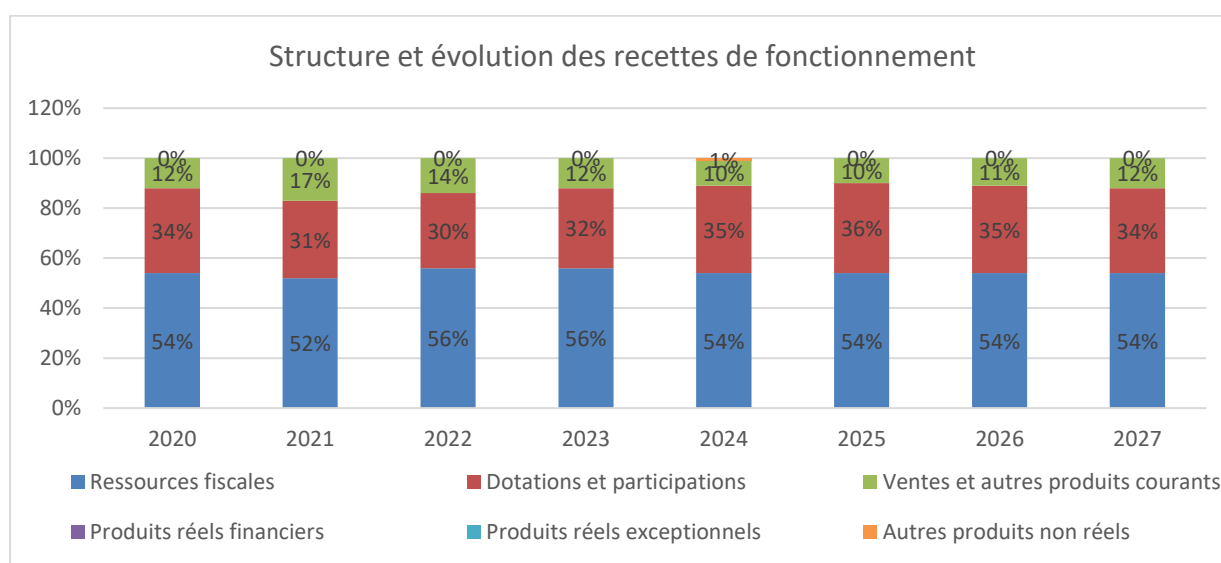
Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant quatre orientations :

- Maîtrise en fonctionnement,
- Stabilité des impôts directs,
- Mise en œuvre du programme d'investissement,
- Modération de l'endettement.

La commune de Beaumont de Lomagne a pour souhait de préserver ces principes et les orientations budgétaires stratégiques du présent rapport s'inscrivent dans cette perspective.

REPERES 2024 (en €/hab)	Montant en €/hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1186	926	1160	1161
Charges réelles de fonctionnement	901	752	951	950
Capacité d'autofinancement brute	285	173	209	211
Capacité d'autofinancement nette	192	98	128	135
Dépenses d'équipement	358	477	449	424
Dettes financières	822	1114	855	696
Fonds de roulement	147	419	347	430
Trésorerie	166	458	392	470

## A – Les recettes de fonctionnement



L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

La revalorisation des bases fiscales pour 2026 ne dépendant pas de la loi de finances, elle s'appliquera à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisée (ICPH) de novembre dernier, soit 0,8 % (après une revalorisation de 3,9% pour 2024 et de 1,7 % en 2025).

Depuis 2024, l'assujettissement des logements vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation est effective (délibération du conseil municipal du 3 avril 2023). Cela permet à la commune d'obtenir des recettes supplémentaires. Le but n'étant pas que ces recettes perdurent mais d'inciter les propriétaires de logements vacants à leur mise sur le marché et/ou leur rénovation. Elle a rapporté pour cet exercice, 32 875 € à la commune (contre 46 792 € en 2024).

Pour la commune, sur la période 2020-2024, les ressources fiscales perçues par la commune connaissent une évolution de 17,3 %, soit près de 375 465 € de produit fiscal supplémentaire en 2024 par rapport à 2020.

Comme les années précédentes, le levier de la fiscalité ne sera pas utilisé. Il n'y aura donc pas d'augmentation d'impôts en 2026. Les taux communaux (TFB et TFNB) ne seront pas modifiés car l'augmentation des bases devrait légèrement influencer (0,8%) sur les factures des taxes locales de nos concitoyens.

Pour rappel, les taux en vigueur sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 115,57%,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,45%,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 10,96 %

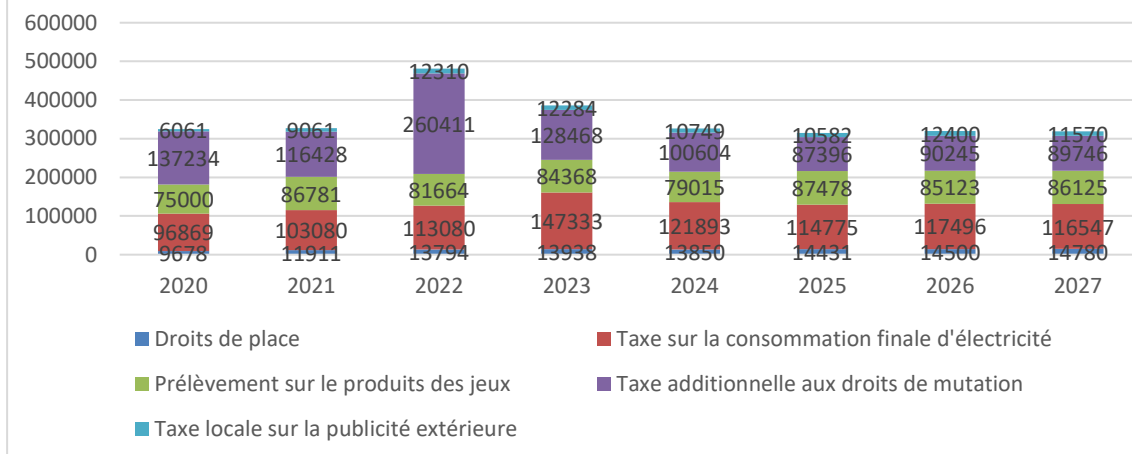
#### TAUX MOYENS DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Taux des impôts locaux votés par la commune (en %)	Taux commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	10,96	13,48	16,58	16,56
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	54,45	50,69	45,89	38,32
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNPB)	115,57	125,93	79,28	50,47

#### A.2 – Les produits de fiscalité indirecte

Les ressources fiscales sont complétées par diverses taxes (détail dans le graphique ci-dessous).

### Autres ressources fiscales (hors impôts locaux) 2019 - 2026



Représentant 14% des ressources fiscales propres, elles sont principalement de trois ordres :

- Le fonds départemental de taxe additionnelle aux droits de mutation (87 396 €), en diminution en 2025 par rapport à 2024 (- 13 208 €). En cause, la faiblesse des transactions immobilières. Nous prévoyons une recette équivalente en 2026.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité (114 775 €) en baisse elle aussi de 7 118 € en 2025. Elle retrouve son niveau de 2022. Nous inscrivons un montant de 117 500 € en prévisionnel 2026.
- Les prélèvements sur les produits des jeux (87 478 €) après une baisse en 2024 (79 015 €), son montant est en augmentation.

Les ressources fiscales propres sont complétées par deux reversements de fiscalité représentant près de 10 % de la fiscalité totale perçue par la commune en 2025, contre 12 % en 2018 : l'attribution de compensation (AC) et le fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

### A.3 – Les dotations et participations

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent 36% des recettes de fonctionnement sur l'exercice 2025, 35 % en 2024 et 32% en 2023.

Le calcul de la DGF s'effectue sur la base du potentiel financier (richesse fiscale), de l'effort fiscal, de la population, du classement en zone de revitalisation rurale. La commune n'a pas trop souffert, comparativement à d'autres communes, de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités grâce notamment à son classement en zone de revitalisation rurale depuis le 1er juillet 2017.

La loi de finances pour 2026 n'est toujours pas votée au moment de la rédaction de la présente note. Il était prévu dans le projet de loi de finances une majoration des dotations de péréquation communales de 290 M€ en 2026. Cependant, l'article fixant le montant de la DGF a été tour à tour adopté puis rejeté lors des débats !

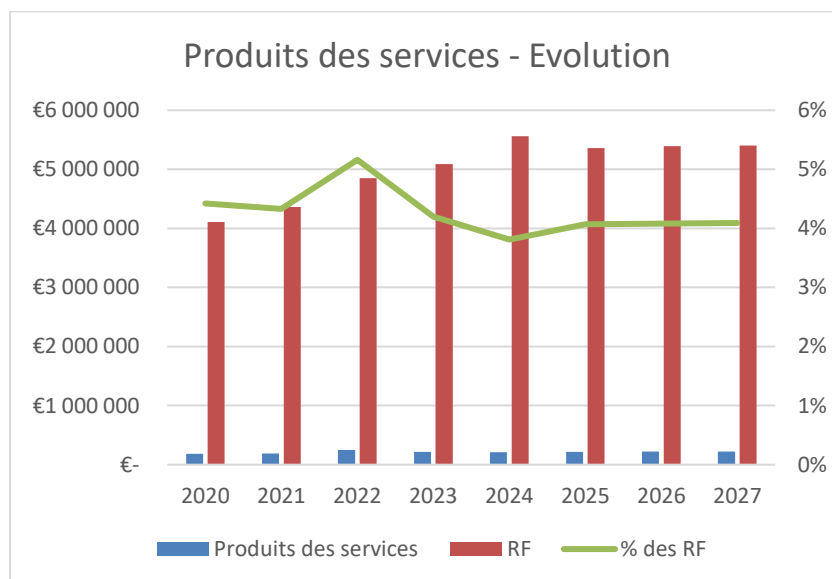
#### - L'évolution des dotations de l'Etat depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	410 450,00€	410 972,00€	411 668,00€	412 103,00€	411 233,00 €	410 016,00 €
DSR	519 458,00€	556 858,00€	592 163,00€	642 295,00€	700 545,00 €	760 705,00 €
DNP	126 608,00€	134 322,00€	135 869,00€	140 066,00€	142 953,00 €	153 754,00 €
<b>Total</b>	<b>1 056 516€</b>	<b>1 102 152€</b>	<b>1 139 700€</b>	<b>1 194 464€</b>	<b>1 254 731€</b>	<b>1 324 475 €</b>

Entre 2020 et 2024, les dotations de l'Etat, premier poste des ressources institutionnelles, n'ont cessé de croître. Sur la période, elles progressent en moyenne de 4 à 5%, portée par la forte croissance de la Dotation de Solidarité Rurale. La part forfaitaire de la DGF s'est stabilisée depuis 2017 autour de 410 000 €. Enfin, la commune perçoit une part de la Dotation Nationale de Péréquation en augmentation de 27 146 € sur la période 2020-2024.

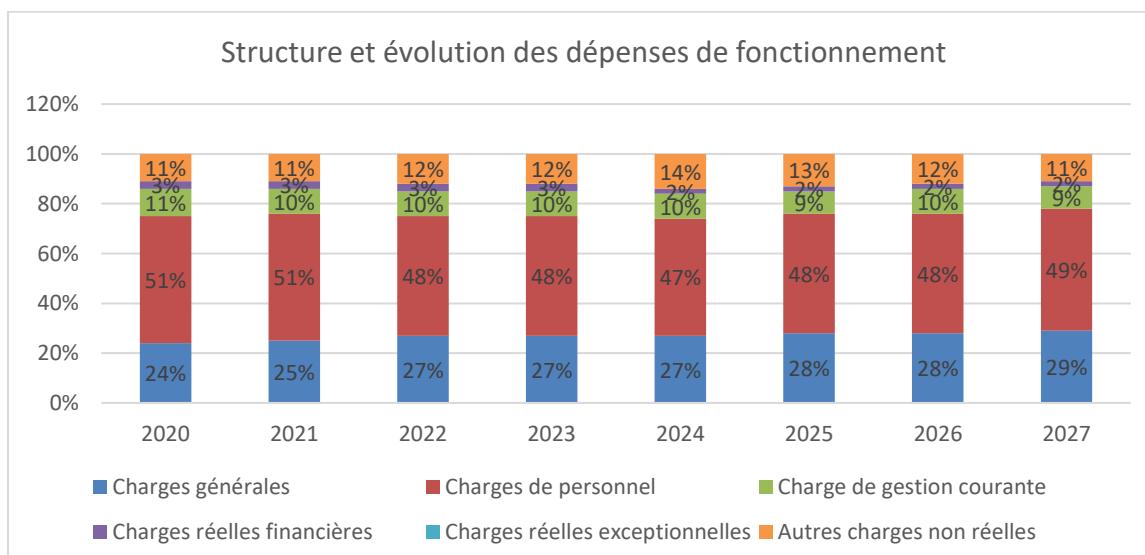
#### A.4 – Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services restent stables en 2025, 4% des recettes de fonctionnement. Ils sont essentiellement constitués de la participation des familles aux frais de fonctionnement des différents services payants de la commune (restauration scolaire notamment) auxquels s'ajoutent les concessions du cimetière et les recettes des diverses régies, ainsi que les reversements de personnels mis à disposition par la commune (médiathèque et piscine à la CCLTG, cinéma, Fermat science).



Le niveau de recettes de produits des services de 2018 (0,312 M€ soit 7% des RF) n'a toujours pas été retrouvé.

#### B – Les dépenses de fonctionnement



**B.1 – Les charges de gestion**

Depuis 2020, les charges de gestion connaissent des évolutions annuelles plus contrastées compte tenu du contexte inflationniste. Nous sommes très vigilants quant à l'évolution de ces charges.

Les charges à caractère général

Représentant 28 % des dépenses de fonctionnement en 2025, les charges à caractère général ont encore connu une augmentation par rapport à 2024. Elles sont contenues depuis 2022 à 27% des DF. Il est difficile de les contenir, tant la commune dispose de patrimoine et de charges de centralité.

Cette augmentation est en grande partie conséquence de l'inflation sur les postes de dépenses les plus importants du chapitre (eau-énergie, combustibles, carburants, alimentation, fournitures d'entretien - de voirie - de petit équipement – autres fournitures...).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>011 - Charges à caractère général</b>	1 011 497€	1 037 356€	1 157 931€	1 160 690€	1 122 785€	1 199 766€
<b>DF</b>	4 261 962€	4 262 207€	4 338 167€	4 306 201€	4 159 817€	4 269 111€
<b>Ratio 011/DF</b>	24%	24%	27%	27%	27%	28%

Malgré tout, la maîtrise des charges à caractère général reste une volonté de l'équipe municipale.

Focus sur le coût de l'énergie

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Art. 60612 - Energie - électricité	125 313€	143 737€	164 690€	228 357€	171 201€	176 732€

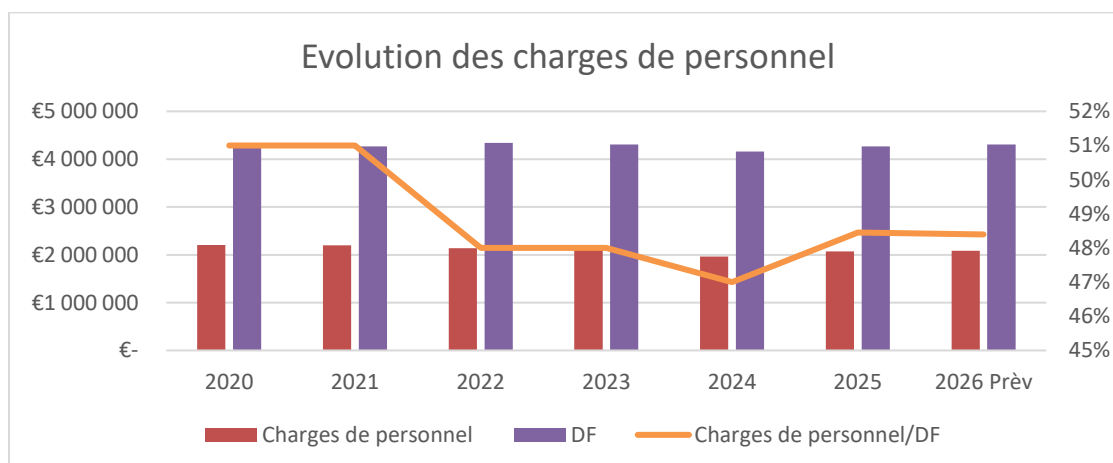
L'évolution des charges de personnel

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 Prév. *
2 206 200€	2 198 673€	2 136 882€	2 106 019€	1 964 007€	2 068 384€	2 086 000€

\*Prévisionnel

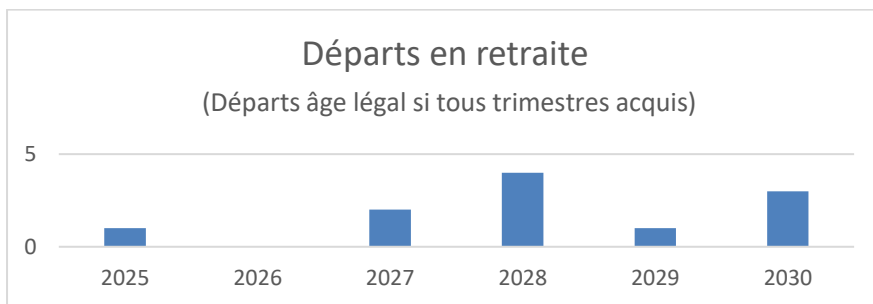
Ratio par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 Prév. *
51%	51%	48%	48%	47%	48%	48%



En 2022, le chapitre 012 – charges de personnel- passe sous la barre des 50% des dépenses de fonctionnement. Elles ont connu une diminution de 10% entre 2020 et 2024.

La maîtrise des charges de personnel reste toujours un enjeu pour les exercices à venir. Mais c'est sans compter sur le décret du 30 janvier 2025 qui entérine une hausse du taux de cotisation vieillesse des employeurs de 12 points en 4 ans ce qui représente environ 120 000 € de plus à effectif constant sur les charges de personnel d'ici 2028.



### Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,68
Contractuel permanent	de 40 à 45
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>49,50</b>
<b>de 50 ans et +</b>	
<b>de 30 à 49 ans</b>	
<b>de - de 30 ans</b>	
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	46,50



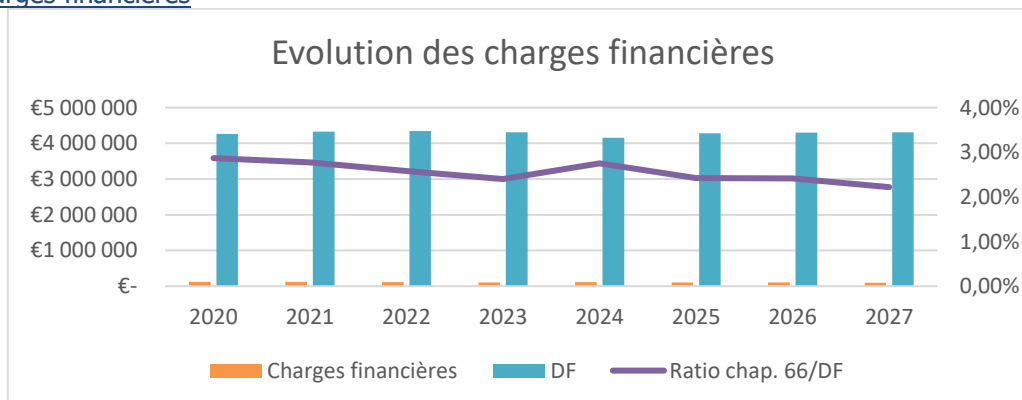
\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

### Les subventions de fonctionnement

Elles sont allouées par la commune à ses satellites, aux associations, aux écoles de la commune. Elles sont en diminution depuis 2020 en raison de la clôture du budget annexe de la régie du lac. En 2026, elles seront dans la mesure du possible maintenues à leur niveau de 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Subv fctmt</b>	283 907 €	194 072 €	168 241 €	300 724 €	245 295 €	245 881 €
<b>Charges de gestion</b>	3 609 410 €	3 596 698 €	3 635 962 €	3 653 105 €	3 436 777 €	3 585 186 €
Ratio subv F/Charges gestion	8%	5%	5%	8%	7%	7%

### Les charges financières



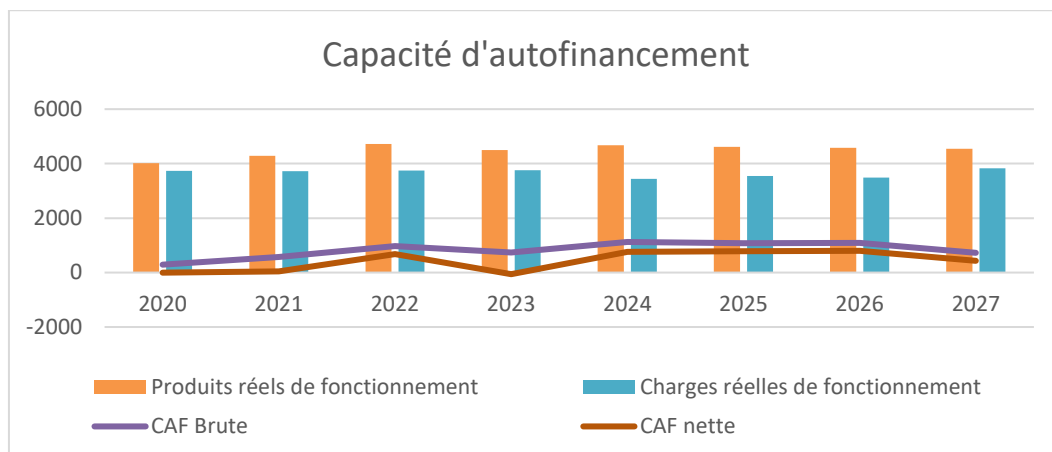
En 2025, la courbe du ratio charges financières / dépenses de fonctionnement a retrouvé son niveau de 2023, le plus bas depuis 2020 (2,42 %).

## B.2 – La capacité d'autofinancement

(en K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de gestion	4 018	4 268	4 719	4 497	4 674	4 701
-Charges de gestion	3 609	3 597	3 636	3 653	3 437	3 585
Excédent brut fctnt	409	671	1 083	844	1 238	1 116
Résultat financier -	122	120	112	103	115	103
Pdts exceptionnels	4	18	1	0	0	0
=CAF	291	569	972	741	1 123	1 012
-capital de la dette	298	527	292	244	366	292
= CAF nette	-7	42	680	497	757	721

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cessions d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) quant à elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



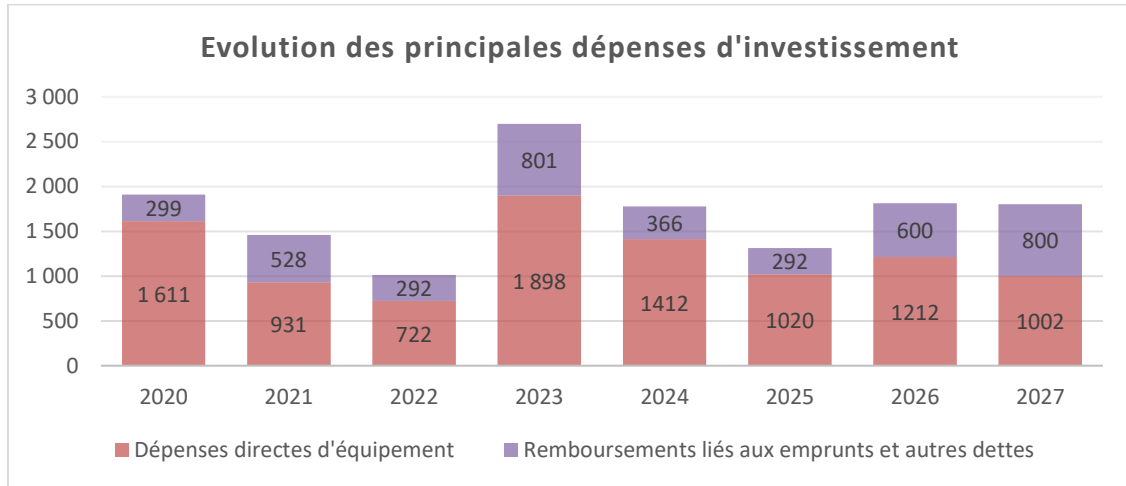
On note une amélioration de la capacité d'autofinancement brute de la commune depuis 2021, en raison de la baisse des charges réelles de fonctionnement et de l'augmentation des produits. Le rétablissement s'amorce jusqu'à la souscription de la ligne de trésorerie qui dégrade fortement la CAF nette en 2023. Cette dernière étant intégralement remboursée en 2024, le rétablissement est réalisé en 2025.

En effet, grâce aux efforts entrepris depuis 2021 dans tous les domaines d'intervention de la commune, la capacité d'autofinancement de la collectivité s'est considérablement améliorée. Cette reprise en mains des finances communales n'a pourtant pas empêché la concrétisation des projets du mandat.

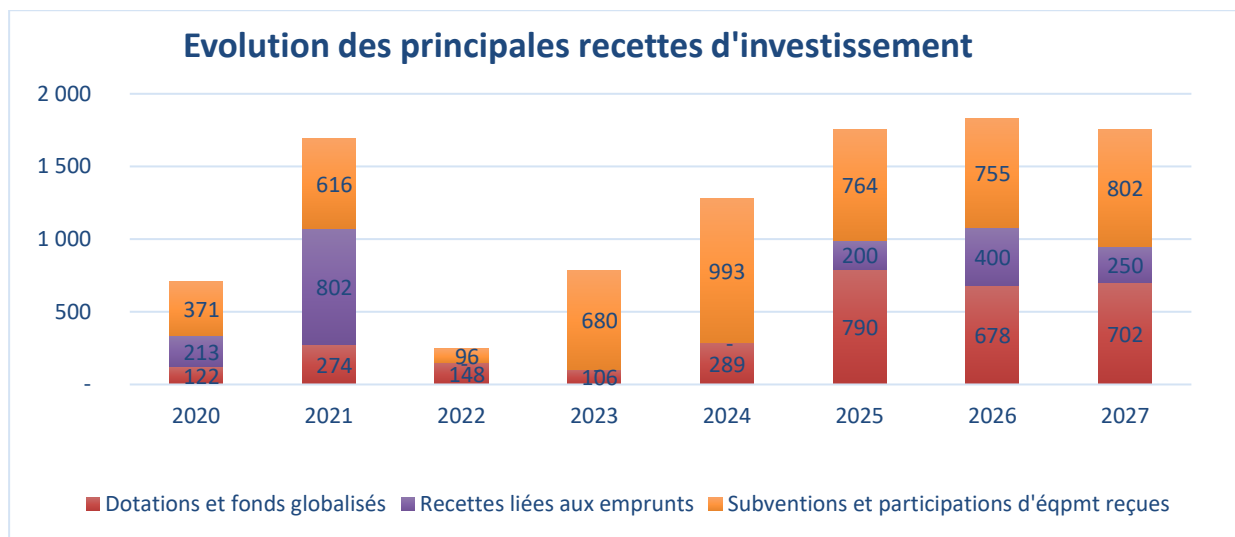
Les dépenses d'équipement futures doivent être engagées au plus près des besoins dans l'objectif de ne pas aggraver la capacité d'autofinancement. Pour ce faire, il est important que la commune

contient l'évolution de ses charges en deçà de celle de ses ressources et maîtrise la programmation de ses investissements. Les marges de manœuvre sont faibles pour la commune qui reste désavantagée par les lourdes charges liées à sa fonction de bourg-centre.

### C – Les opérations d'investissement



REPERES - 2024 (en €/hab)	Montant en €/hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	358	477	449	424
Remboursement lié aux emprunts	93	76	82	77



REPERES - 2024 (en €/hab)	Montant en €/hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	73	75	68	63
Recettes liées aux emprunts	0	356	91	73
Subventions et participations d'équipement reçues	252	179	116	97

La commune dispose d'un important patrimoine immobilier qui peut être mobilisé pour financer ses opérations d'investissement.

En matière de subventions, les partenariats et les aides financières seront toujours recherchés aux mieux des intérêts de la commune :

- Les contrats Petites Villes de Demain et Bourg Centre permettent à la ville qui s'est engagée dans une opération de revitalisation de bénéficier de financements multiples. Nous sommes toutefois dans l'expectative quant aux années à venir compte tenu des décisions gouvernementales et de la situation financière de la Région.
- Par ailleurs, un contrat d'équipement a été conclu avec le Département pour le financement des investissements pour la période 2022 – 2027. Un avenant n°2 doit être sollicité pour rajouter des opérations qui sont énumérées dans le programme pluriannuel d'investissement (ci-après).

Cependant, compte tenu de la situation gouvernementale, certains financeurs revoient leurs conditions d'attribution des dotations d'investissement (notamment l'agence de l'eau...).

### **D – Le programme pluriannuel d'investissement**

Le programme pluriannuel d'investissement devra toutefois être contenu et étalé au maximum pour tenir compte des capacités financières de la commune.

Il est évident qu'en tant que bourg-centre, la commune dispose de nombreux équipements comparativement aux communes de sa strate et d'un patrimoine classé important qu'il convient de réhabiliter. Nombreux sont ceux qui nécessitent une rénovation voire une réhabilitation et une mise aux normes.

Les investissements 2026 porteront sur les projets suivants (en fonction du résultat 2025) :

PROJET	COUT HT/TTC	RECETTES ATTENDUES
Eglise ND - MOe Missions suivi de chantier	CP 2026 : 36 434 €/43 721 €	690 436 € accordés (82%) (Reste à demander CD 82)
Travaux église ND – Clocher + chapelle	CP 2026 : 844 030 €/1 012 836 €	
Mise en conformité halle de la Gimone	CP 2026 : 159 224 €/191 070 €	127 379 €
Installation système de vidéoprotection (3 <sup>e</sup> phase)	CP 2026 : 72 652 €/87 182 € Total 3 phases = 298 004 €TTC	133 568 €
Aide amélioration des façades	CP 2026 : 22 000 €	
Mise aux normes éclairage stade foot	CP 2026 : 35 491 € / 42 589 €	17 745 €
Extension cimetière	CP 2026 : 50 000 € / 60 000 €	20 000 €
Végétalisation du cimetière (3 <sup>e</sup> tranche)	CP 2026 : 10 833 € / 13 000 €	
Réfection toiture église St Jean	CP 2026 : 35 000 € / 42 000 €	
Rénovation 2 salles de classe école élémentaire	CP 2026 : 20 000 € / 24 000 € Total = 141 182 €HT	28 401 €
Remplacement systèmes de chauffage (salle des mûriers, école maternelle)	CP 2026 : 58 333 €/70 000 €	20 501 € (Reste à demander CD 82)
Travaux rénovation base de loisirs	CP 2026 : 100 000 €/120 000 €	
Acquisition véhicule & bennes ST	CP 2026 : 40 000 €/47 000 €	

## Les grands travaux de 2026

- La restauration du clocher de l'église ND : La restauration du clocher constitue la phase 1 de l'opération de restauration complète. En parallèle, des travaux d'entretien des façades de l'édifice sont programmés sur 4 ans (2026 – 2029) – 30 500 € à prévoir en fonctionnement - (soit une façade par an avec désherbage, reprise des joints à la chaux, nettoyage des cheneaux). Cette maintenance préventive est subventionnée par la DRAC à 40%.  
La phase 2 des travaux de restauration consistera dans la rénovation de la toiture du grand comble (évaluée à + d'1M d'€).  
Le montant de la restauration totale de l'édifice classé reste toutefois disproportionné par rapport à la capacité financière de la commune (+ de 8 000 000 € HT – Evaluation 2023).
- La mise en conformité de la halle de la Gimone : Ce bâtiment doit être requalifié afin de répondre aux normes encadrant les événements qui s'y déroulent. Il s'agit de mettre aux normes l'installation électrique y compris l'éclairage de sécurité, créer un système de sécurité incendie approprié à l'usage et à la capacité du bâtiment, créer des issues adaptées pour se conformer aux règles d'évacuation, réaliser des économies d'énergie...
- La mise en place de la vidéoprotection (3<sup>e</sup> phase) : Le développement du dispositif se poursuit par l'implantation de 11 caméras dans le secteur nord de la ville pour faire face aux besoins actuels en sécurité publique. Le but étant de mieux couvrir les rues sensibles, identifier plus efficacement les auteurs d'infractions et renforcer la tranquillité publique dans les secteurs les plus fréquentés de la ville. A l'issue, la commune sera dotée de 34 caméras.

A ces opérations et dans la mesure de nos possibilités, s'ajouteront, comme dans chaque exercice, des crédits pour diverses réfections (voirie, bâtiments, équipements) et l'acquisition ou le remplacement de matériels (informatique, technique, mobilier, véhicule). Il est possible que nous ayons à souscrire une ligne de trésorerie en 2026 pour soutenir le fonds de roulement pendant les travaux de l'église.

Le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables de long terme du groupement, issues de son cycle de financement et les emplois stables, issus du cycle d'investissement. L'excès de ressources de long terme constitue dans cette optique une ressource de trésorerie permettant d'assurer le financement des besoins liés au cycle d'exploitation (décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) et/ou de consolider sa situation patrimoniale.

	Évolution du fonds de roulement					Repères - 2024
	2020	2021	2022	2023	2024	Strate nationale
<b>Fonds de roulement</b>	<b>41 067</b>	<b>847 857</b>	<b>1 085 771</b>	<b>-89 532</b>	<b>577 770</b>	
Fonds de roulement en €/hab	10	215	275	-23	147	430
FDR en nombre de jours de charges réelles	4	83	106	-9	59	165

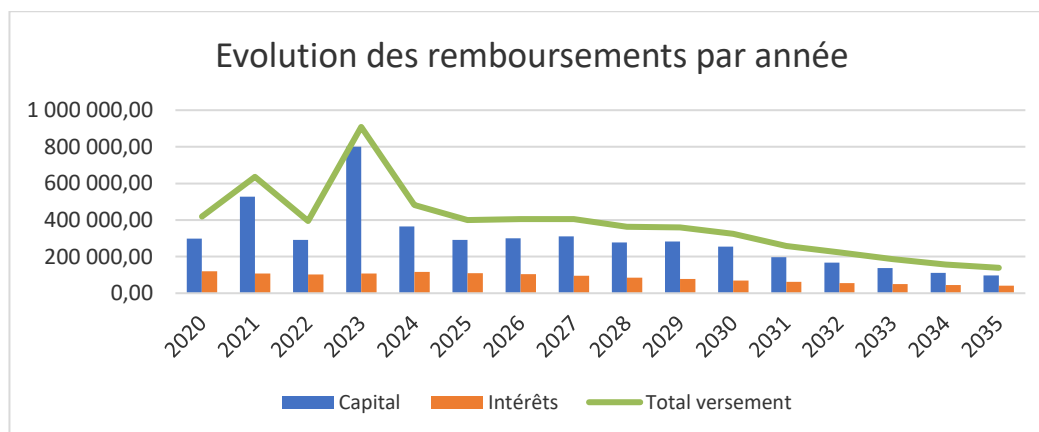
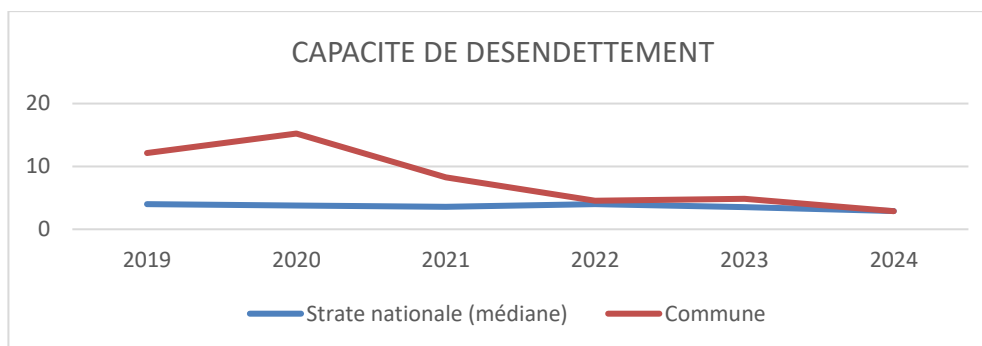
**Le programme pluriannuel d'investissement 2027-2030 s'établit comme suit :**

OPERATIONS PLURIANNUELLES	2027 (€ HT)	2028	2029	2030
Eglise Notre Dame (Moe et tvx )	- €	90 120 €	1 200 000 €	- €
Equipements et extension du cimetière	- €	60 000 €	- €	250 000 €
Restauration d'œuvres de l'église	- €	7 000 €	20 000 €	50 000 €
Aménagement de la base de loisirs	100 000 €	100 000 €	100 000 €	50 000 €
Aide à l'amélioration des façades	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Acquisition divers mobiliers et matériels	40 000 €	50 000 €	60 000 €	40 000 €
Mise aux normes réseau éclairage public	30 000 €	20 000 €	10 000 €	- €
Dissimulation réseau d'éclairage public	60 000 €	110 000 €	95 000 €	70 000 €
Rénovation énergétique groupe scolaire	50 000 €	600 000 €	- €	- €
Végétalisation des cours d'écoles	392 000 €	70 000 €	- €	- €
Réfection de trottoirs	70 000 €	80 000 €	50 000 €	70 000 €
Rénovation énergétique salle des fêtes	85 000 €	- €	- €	- €
Rénovation énergétique salle du 3e âge	- €	60 600 €	- €	- €
Réhabilitation immeubles Clémenceau /Pintois	- €	374 500 €	374 500 €	- €
Opérations de requalification urbaine	375 000 €	450 000 €	500 000 €	400 000 €
Etanchéité toit terrasse tribunes rugby	- €	74 000 €	- €	- €

**E – La structure de la dette**

Considérant le programme d'investissement ambitieux de la commune, le niveau de son endettement par habitant est supérieur à la moyenne des communes de même strate mais évolue positivement. La capacité de désendettement de la commune s'est améliorée de manière importante depuis 2020, année lors de laquelle elle se trouvait au-dessus du seuil d'alerte (le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans).

La capacité de désendettement de la commune est passée de 15,23 en années de CAF brute en 2020 à 2,88 en années de CAF brute en 2024.



L'encours est constitué à 100% de produits à taux fixes ou à taux variables simples, donc sans risque.

Une partie de ces emprunts donne lieu à remboursement de l'annuité par le Département.

Malgré cette évolution positive, nous utiliserons l'excédent de fonctionnement mais nous devons vraisemblablement contracter un emprunt en 2026 pour mener à bien les projets prévus.

Pour ce qui concerne la dette,

- Un emprunt s'est éteint en 2025 pour une annuité de 7 400 €,
- Un emprunt se termine en 2027 pour une annuité de plus de 38 300 €,
- Un emprunt se termine en 2029 pour une annuité de plus de 32 400 €.

## **EN CONCLUSION**

Le Rapport d'Orientations Budgétaire 2026 annonce :

- Un maintien du niveau des taux communaux des impôts locaux (pas d'augmentation depuis 2009),
- Une continuité dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, une recherche d'économies notamment sur les consommations et les charges de personnel,
- Une gestion de la dette adaptée.

L'objectif consiste donc à trouver des ressources internes sans augmenter la fiscalité tout en gardant la maîtrise de la dette.

Par ailleurs, pour une collectivité locale, l'investissement est non seulement indispensable pour maintenir la qualité de sa prestation à ses habitants, mais aussi pour stimuler le tissu économique local, source de richesses pour tous. Malgré une conjoncture peu favorable, la politique ambitieuse d'investissement doit se poursuivre, notamment pour des projets de requalification urbaine prévus dans le Plan Guide de Référence réalisé dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Quoi qu'il en soit, cet exercice sera marqué par des incertitudes budgétaires compte tenu du contexte national. Nous devons donc harmoniser nos capacités budgétaires avec le niveau de subventions que nous pourrions obtenir. En effet, nous sommes confrontés à une situation de plus en plus tendue et un manque de perspective à moyen et long terme à l'image de la situation nationale. Nos prévisions doivent donc être appréhendées avec beaucoup de prudence et seront susceptibles d'être quelque peu bouleversées par le contexte politique et économique. Nous devons sans doute encore devoir faire preuve de réactivité et d'une grande capacité d'adaptation.

Les montants 2025 ne correspondent pas au CA 2025, il s'agit de montants approchés.

Le budget annexe du cinéma apparaît en excédent de 34 387 € en fonctionnement en 2025.

### La section d'exploitation de 2020 à 2027 (Prev.) – Budget Cinéma

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses en €*	76 926 €	64 574 €	107 715 €	145 427 €	138 152 €	140 548 €	140 174 €	139 988 €
Recettes en €*	96 034 €	77 421 €	96 595 €	172 896 €	138 642 €	130 956 €	132 549 €	136 664 €

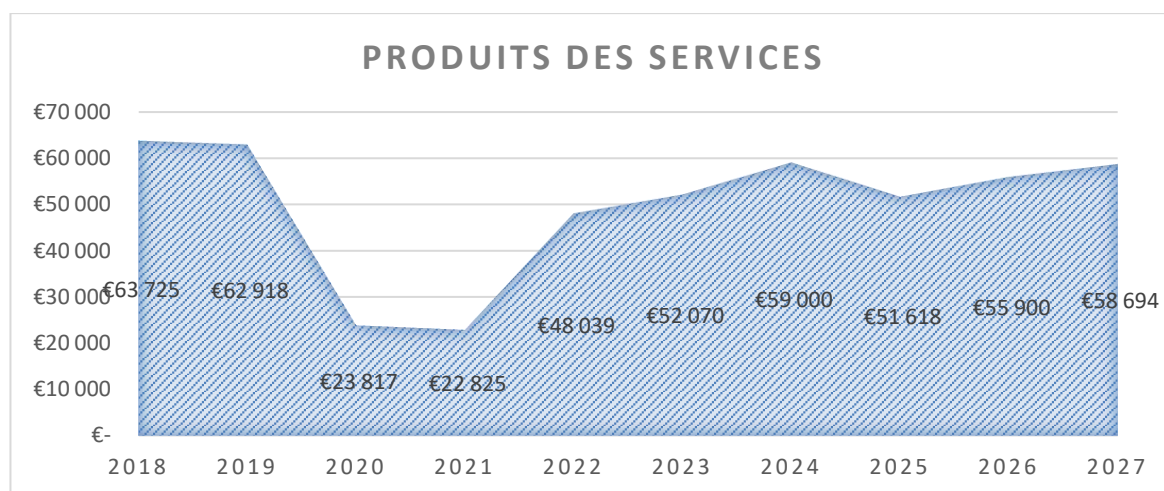
\*Hors report exercice N-1

La structure des dépenses :

- Près de 81% sont des charges à caractère général,
- 19% sont des charges de personnel.

La structure des recettes :

- 30% représentent les produits des services (entrées et ventes de boissons et friandises),
- 40% de subvention communale,
- 0% d'encaissement du produit des locations aux associations et entreprises,
- 5% sont des subventions du CNC,
- 25% des recettes représentent l'excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur.



Les produits des services sont en légère diminution cette année (51 618 € contre 59 000 € en 2024). La fréquentation de la structure n'a pas retrouvé son niveau de 2018 (63 725 €).

En 2026, nos objectifs consistent à :

- Proposer une programmation capable d'attirer un large public (notre objectif étant d'atteindre un niveau de produits des services de 2018),
- Être efficace sur la communication,
- Être capable de diversifier l'utilisation de la structure grâce à des occupations payantes.

## VII - LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les montants 2025 ne correspondent pas au CA 2025, il s'agit de montants approchés.

Le résultat du budget annexe de l'assainissement présente un déficit de 438 572 € en investissement et un excédent de 385 302 € en fonctionnement.

## Le budget Assainissement de 2020 à 2027 (Prév.)

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses en €*	324 117	533 248	182 575	177 346	181 635	176 456	175 846	178 899
Recettes en €*	459 455	434 147	239 385	314 769	344 524	352 272	399 957	349 183
Investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses en €*	351 583	260 708	225 287	353 157	589 047	667 988	580 000	610 000
Recettes en €*	190 919	195 344	188 813	212 980	229 686	615 874	540 000	502 000

\*Hors report exercice N-1

## Pour rappel :

La collecte et traitement des eaux usées ont été confiés depuis le 1er janvier 2022 par contrat de concession à la SAUR, qui assure désormais la gestion et le fonctionnement technique et financier du service pour une durée de 15 ans. La commune conserve à sa charge les gros travaux d'investissement notamment ceux consignés dans le schéma directeur. La part communale liée au service permettra de dégager en moyenne 100 000 €/ an de recettes nettes sur 10 ans.

## Tableau des échéances d'emprunts entre 2023 et 2030 - Budget Assainissement

Emprunt Numéro / Objet	2023			2024			2025			2026			2027			2028			2029			2030					
	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7	10	1	4	7
060277 / STATION EPURATION N° 2																									(15/10/2030)		
Capital restant à rembourser Fin d'année	729 178,00			625 012,00			520 846,00			416 680,00			312 514,00			208 348,00			104 182,00			0,00					

L'encours s'élève à 520 846 € au 31.12.2025 (l'emprunt a été contracté pour financer la station d'épuration). Cette dette s'éteint au 15/10/2030. L'annuité pour 2026 s'élève à 124 232,55 €.

## Rappel des travaux réalisés sur le réseau depuis la validation du schéma directeur :

L'année 2023 a été consacrée au renouvellement de la canalisation d'eaux usées et création d'un réseau pluvial rue du presbytère (70m). En octobre 2023, conformément au diagnostic, le collecteur principal le long du ruisseau de Mestre Jordi (400m) a été remplacé avec mise en conformité de tous les branchements. En septembre et octobre 2024, à la faveur des travaux de voirie du département rue DESPEYROUS, un réseau pluvial (300m) a été créé, tous les branchements de la rue pour séparer les eaux pluviales des eaux usées ont été remplacés. Le réseau pluvial se jette maintenant dans la Gimone via le pluvial existant en aval des déversoirs d'orage.

De septembre à décembre 2025, toujours dans le cadre des travaux de voirie du Département, un réseau pluvial (400m) a été créé dans la rue de l'église, tous les branchements de la rue pour séparer les eaux pluviales des eaux usées ont été remplacés.

Enfin, conformément au schéma directeur d'assainissement, le déversoir d'orage de la crèche a été réaménagé et équipé d'une sonde, d'une lame déversante et d'un soffrel.

Ces travaux ont été financés grâce à l'excédent dégagé depuis plusieurs années, sans recours à l'emprunt.

Ces travaux sont réalisés par le titulaire de l'accord-cadre à bons de commande qui a été conclu pour réaliser les travaux d'extension, renouvellement et renforcement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales pour la période 2024-2027 : l'entreprise BAYOL. Ces travaux ont pour but de mettre aux normes les réseaux identifiés dans le schéma directeur.

Pour ces travaux, la commune mobilisera une enveloppe de 300 000 €/an, nous comptons sur 70 % d'aides financières de l'agence de l'eau notamment. Ceci permettra d'éviter le recours à l'emprunt.

Année de réalisation	CHANTIERS	Linéaire de canalisation	Diamètre Conduite principale	Nb Branche ment EU	Linéaire yc branchement	Montant en €HT	Montant travaux	Frais divers et Imprévus	MOE	Conformité branchement	AEAG Subvention	Reste charge Commune
2024	Rue DESPEYROUS	380	600	21	684	336 094,06 €	311 198,20 €	15 559,91 €	9 335,95 €	31 500,00 €	235 265,84 €	100 828,22 €
2025	Rue de l'EGLISE - Place Gambetta	380	600	58	960	416 719,08 €	385 851,00 €	19 292,55 €	11 575,53 €	87 000,00 €	291 703,36 €	125 015,72 €
2026	Avenue Albert SOUBIES	180	600	15	480	214 255,58 €	198 384,80 €	9 919,24 €	5 951,54 €	22 500,00 €	149 978,91 €	64 276,68 €
2027	Blvd VERDUN	400	1000	55	1010	466 171,63 €	431 640,40 €	21 582,02 €	12 949,21 €	82 500,00 €	326 320,14 €	139 851,49 €
						1 433 240,35 €	1 327 074,40 €	66 353,72 €	39 812,23 €	223 500,00 €	1 003 268,25 €	429 972,11 €

En 2026 seront équipés également les déversoirs d'orage du cinéma et de la Sarrade demandés dans le schéma directeur. Un diagnostic des branchements sera réalisé avenue SOUBIES et boulevard de Verdun en prévision de la réhabilitation de ces voies (réseaux et voiries).